



le Dispositif Argent de poche

C'est un dispositif qui permet aux jeunes de participer à la vie de la commune, de découvrir son fonctionnement

C'est l'occasion de rencontrer d'autres jeunes de Mouazé, mais également les agents qui travaillent pour la commune

Les missions étant rémunérées, c'est l'occasion d'utiliser cet argent pour avancer dans ses projets!

Pour les jeunes
Mouazéennes et
mouazéen de 16 et 17
ans (veille des 18 ans)



CONCRÈTEMENT:
Des missions de 3h30
30min de pause
obligatoire
15€ par mission



DOSSIER D'INSCRIPTION

Dispositif ARGENT DE POCHE

PHOTO
D'IDENTITE

Commune de Mouazé

Nom :

Prénom :

Sexe (cochez) : M F

Date de naissance :/...../..... Age :

Adresse :

.....

Téléphone :/...../...../...../..... ou/...../...../...../.....

Adresse mail :

Situation (cochez) :

Lycéen(ne). Précisez l'établissement :

Etudiant(e). Précisez l'établissement :

Autre. Précisez : Autre :

Missions ouvertes aux vacances de la Toussaint 2023 :

Mission 1 : espaces verts

Mission 2 : Entretien de l'école

	23 Oct. matin	24 Oct. matin	25 Oct. matin	26 Oct. matin	27 Oct. matin	30 Oct. matin	31 Oct. matin
Mission 1						X	X
Mission 2	X	X	X	X	X		

↪ **Cochez suivants vos souhaits et disponibilités**

Horaires : le matin de 8h30 à 10h et de 10h30 à 12h

Pièces à joindre :

Lettre de motivation

Justificatif de domicile

Photocopie de l'attestation d'assuré social

Contrat de participation

Attestation d'assurance responsabilité civile

Autorisation parentale

Photocopie d'une pièce d'identité

Fait à

Signature précédée de la mention

le

« Lu et approuvé »

A faire remplir **IMPERATIVEMENT** par les parents ou le tuteur légal !
En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra pas être pris en compte

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur* :

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille – mon fils* s'engage :

- ☞ La commune de Mouazé ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire,
- ☞ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale,
- ☞ La commune de Mouazé s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents survenant à un tiers dans le cadre du déroulement des missions. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant :

Prénom

NOM.....

Domicilié(e)

à être transporté par les agents communaux sur le territoire de la commune et à participer à l'opération « Argent de poche ».

Dans le cadre des missions « argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les missions effectuées sur la commune et non à des fins commerciales.

- Autorise les prises de vue de mon enfant.
- Refuse les prises de vue de mon enfant.

Fait à le.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

La commune de Mouazé, dont le Maire est responsable de traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires pour la participation à l'opération argent de poche dans le cadre contractuel.

Les données collectées sont communiquées aux agents des services administratifs de la commune ainsi qu'aux agents de la trésorerie. Ces données seront conservées 10 ans.

Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la mairie, Monsieur BOUGEOT Frédéric, 2 rue du Champ de Foire – 35250 Mouazé ou mairie@mouaze.fr. ou le délégué à la protection des données : 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpg@cdaq35.fr. En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.

**Dossier et pièces à
retourner en mairie
avant le 15/10/2023**



CONTRAT DE PARTICIPATION au dispositif "ARGENT DE POCHE"

Ce contrat est un engagement de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la ponctualité

J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.

Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

Concernant la périodicité de l'activité

L'activité "*Argent de Poche*" se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3 H 30 comprenant une pause d'une demi-heure.

Chaque année je peux participer au maximum à 30 demi-journées d'activités.

Concernant la réalisation des chantiers

Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés.

Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, fumer et se servir des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers (travaux + pause). En conséquence, les téléphones portables devront à minima être placés sur répondeur.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers

Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.

Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.

Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants au chantier.

Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.

Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue du chantier.

Je le remets à l'encadrant à la fin du chantier.

Sanctions appliquées entraînées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif "*Argent de poche*".
- Non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation du chantier

Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 € par chantier (durée : 3 heures 30).

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à Mouazé, en deux exemplaires le

Signature du Maire,

*Signature du participant,
précédée de la mention "Lu et approuvé"*